

Un rapport d'atelier du CCIAN préparé à l'intention des membres, des décideurs publics et de l'écosystème canadien de la confiance numérique

F R E D E R I C T O N 2 0 2 6

La confiance qui circule.

Faire progresser la confiance numérique et les justificatifs vérifiables au Canada atlantique

Sommaire du rapport d'atelier

Une synthèse de l'Atelier des dirigeants sur la confiance numérique au Canada atlantique, organisé par le CCIAN

SÉRIE

Rapport d'atelier du CCIAN

ÉVÉNEMENT

Atelier des dirigeants sur la confiance numérique au Canada atlantique, tenu conjointement avec l'assemblée générale annuelle du CCIAN

LIEU

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

DATES

Les 10 et 11 juin 2026

ORGANISÉ PAR

CCIAN (Conseil canadien de l'identification et de l'authentification numériques)

MÉTHODE

Synthèse de quatre tables rondes de dirigeants tenues sous la règle de Chatham House, à partir de comptes rendus de table anonymisés

COMMANDITAIRES

Or : Province du Nouveau-Brunswick, Portage CyberTech. Argent : Facephi

CONTACT

contact@diacc.ca

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Le CCIAN a ouvert l'atelier en reconnaissant les peuples wolastoqey, mi'gmaq et peskotomuhkati, sur les territoires traditionnels desquels s'est tenue la rencontre.

NOTE DE LA RÉDACTION

Les discussions en table ronde se sont déroulées sous la règle de Chatham House. Le contenu des présentations nommées est signalé comme tel, et les autres constats sont anonymisés au niveau du rôle ou du secteur. Les chiffres proviennent des sources publiées énumérées et ont été vérifiés auprès de celles-ci. En l'absence de source publiée, les chiffres sont déclarés par les participants eux-mêmes. Des outils d'intelligence artificielle ont appuyé la rédaction et la révision linguistique. Le CCIAN a assumé la vérification des sources et les décisions éditoriales.

Remerciements

Le CCIAN remercie les commanditaires suivants de leur généreux soutien à cet atelier.

Commanditaires or



Commanditaire argent



Table des matières

LE RAPPORT

01	<u>Résumé à l'intention de la direction</u>	07
02	<u>Constats clés en un coup d'œil</u>	09
03	<u>Introduction</u>	11
04	<u>Le fossé de l'adoption</u>	14
05	<u>Quatre tables, une même contrainte</u>	16
06	<u>Le fil conducteur de la responsabilité</u>	22
07	<u>Points saillants stratégiques</u>	24
08	<u>Répercussions intersectorielles</u>	26
09	<u>Recommandations et prochaines étapes</u>	28
10	<u>Conclusion</u>	31

PAGES FINALES

	<u>Appels à l'action</u>	33
	<u>À propos du présent rapport</u>	34
	<u>Sources</u>	35



R A P P O R T D ' A T E L I E R D U C C I A N

01

Résumé à l'intention de la direction

Résumé à l'intention de la direction

Ce que la salle a conclu, en bref.

Au fil de quatre tables rondes, les participants sont parvenus à une même conclusion. Au Canada atlantique, la technologie des justificatifs vérifiables (VC, pour « verifiable credentials ») et de la vérification de l'identité numérique (IDV, pour « digital identity verification ») n'est plus l'obstacle.

La gouvernance, la responsabilité et la dernière étape — amener les institutions et les citoyens à adopter réellement ces solutions — constituent les véritables difficultés.

Les conditions législatives évoluent. La Loi fédérale sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada est entrée en vigueur le 1er janvier 2026; sept provinces, dont le Nouveau-Brunswick, ont adopté ou présenté une législation comparable, et le protocole d'entente Canada–Union européenne sur les justificatifs numériques et les services de confiance, signé en décembre 2025, ajoute une urgence internationale. Le Nouveau-Brunswick a par ailleurs numérisé une part importante de ses services provinciaux. Mais la permission n'est pas l'adoption. La Loi fédérale s'applique à la compétence fédérale; les ordres professionnels réglementés par les provinces n'y sont pas assujettis, et personne n'assume clairement la responsabilité du fossé interjuridictionnel qui en résulte.

Trois tendances ont traversé toutes les tables. Premièrement, un consensus en faveur du projet pilote : attendre un alignement pancanadien complet n'est pas réaliste, et les participants ont donc privilégié un démarrage avec un seul organisme de réglementation ou une seule province volontaire, et un cas d'usage à risque récupérable. Deuxièmement, l'adoption suit les cas d'usage convaincants, comme les soins de santé, la mobilité de la main-d'œuvre, les titres de propriété immobilière et les services de délivrance de permis. La commodité et la nécessité stimulent l'utilisation; les campagnes de sensibilisation à elles seules n'y parviennent pas. Troisièmement, la préparation à l'IA est passée au premier plan, des hypertrucages et des attaques par injection à la cryptographie postquantique et aux agents d'IA agissant à titre d'acteurs non humains.

Les outils existent en grande partie. Ce qu'il reste à faire relève de la gouvernance, de la responsabilité et de l'adoption.

— SYNTHÈSE DE L'ATELIER, JUIN 2026

R A P P O R T D ' A T E L I E R D U C C I A N

02

Constats clés en un coup d'œil

Constats clés en un coup d'œil

Pour une lecture rapide.

CONSTATS QUI DÉFINISSENT LE PORTRAIT ATLANTIQUE

1. La contrainte est la gouvernance, et non la technologie.

Parvenir à l'adoption est plus difficile que de bâtir la solution.

2. La permission juridique est plus étroite qu'il n'y paraît.

La législation fédérale sur la mobilité ne lie pas les organismes de réglementation provinciaux.

3. Le projet pilote l'emporte sur l'alignement.

Commencer modestement avec des partenaires volontaires et inviter les autres plus tard.

4. Les cas d'usage stimulent l'adoption.

Miser sur des services à forte utilité, à effet déclencheur et à risque récupérable.

5. Les justificatifs ne sont qu'une couche.

Les jumeler à des signaux contextuels et prévoir les menaces de l'ère de l'IA.

6. L'inclusion est une condition préalable.

La connectivité, la littératie, la langue et le contrôle exercé par le citoyen déterminent la légitimité.

R A P P O R T D ' A T E L I E R D U C C I A N

03

Introduction

Introduction

Pourquoi la confiance numérique, et pourquoi maintenant?

Le CCIAN (Conseil canadien de l'identification et de l'authentification numériques) a organisé l'Atelier des dirigeants sur la confiance numérique au Canada atlantique à Fredericton, les 10 et 11 juin 2026, en marge de son assemblée générale annuelle. Pendant deux jours, les membres du CCIAN, des dirigeants de la région de l'Atlantique et leurs homologues gouvernementaux ont examiné la façon dont les justificatifs, les services et la confiance circulent d'une administration et d'une institution à l'autre. Les travaux se sont articulés autour de quatre tables rondes : la portabilité des justificatifs pour les professions réglementées, l'adoption des justificatifs vérifiables par les citoyens, la résilience à la fraude à l'ère de l'IA et les voies d'adoption concrètes pour les organisations de l'Atlantique. La première ministre Susan Holt a prononcé le discours de clôture.

Des responsables de la politique commerciale du Nouveau-Brunswick ont ouvert l'atelier en établissant le contexte législatif, lequel est plus circonscrit qu'il n'y paraît d'abord. La Loi fédérale sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada a reçu la sanction royale le 26 juin 2025 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2026. Elle permet à un travailleur autorisé par une province ou un territoire d'obtenir une autorisation correspondante relevant de la compétence fédérale, et elle reconnaît les exigences provinciales et territoriales comparables visant les biens et les services. Elle n'oblige pas les provinces à se reconnaître mutuellement, et les professions réglementées uniquement par les provinces — notamment les médecins, le personnel infirmier et la plupart des métiers de la construction — en sont exclues.

19

Protocoles d'entente bilatéraux sur la reconnaissance mutuelle signés entre les provinces et les territoires.

RÈGLEMENT SUR LE LIBRE-ÉCHANGE ET LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU CANADA, GAZETTE DU CANADA, PARTIE II, 19 NOVEMBRE 2025

La reconnaissance interprovinciale progresse sur une voie distincte : sept provinces, dont le Nouveau-Brunswick, ont adopté ou présenté une législation comparable, et les provinces et les territoires ont signé 19 protocoles d'entente bilatéraux sur la reconnaissance mutuelle. À l'échelle internationale, le protocole d'entente Canada–Union européenne sur les justificatifs numériques et les services de confiance, signé à Montréal le 8 décembre 2025, engage les deux parties dans des travaux d'interopérabilité technique, des essais conjoints et l'élaboration de normes. La déclaration publiée par le CCIAN à ce moment posait la question de savoir à quelle vitesse l'élan international peut produire la coordination nationale dont il dépend.

Cette mosaïque constitue la toile de fond de la question centrale de l'atelier. Le Nouveau-Brunswick apporte un bilan opérationnel : dans le cadre de la stratégie Un Nouveau-Brunswick numérique 2.0, la province indique que Service Nouveau-Brunswick est passé de 10 % de ses services offerts en ligne en 2018 à plus des deux tiers. L'échelle gérable du Canada atlantique et la coopération interprovinciale déjà en place en font un lieu crédible pour démontrer un écosystème de confiance interopérable d'un océan à l'autre, qui relie les systèmes existants au moyen de normes communes de confiance et d'assurance des données plutôt que d'imposer une approche uniforme unique.

R A P P O R T D ' A T E L I E R D U C C I A N

04

Le fossé de l'adoption

Le fossé de l'adoption

Un même fossé, ressenti de quatre façons.

Avant que les quatre discussions ne divergent, elles partagent un même problème. Dans chaque cas, la technologie était disponible, mais les travaux ont stagné parce que personne ne pouvait dire à qui revenait la décision d'accepter un justificatif délivré ailleurs.

Trois conditions aggravent la situation. La permission législative n'emporte pas l'acceptation : une loi qui autorise la mobilité laisse les organismes réglementés libres de refuser. Les formats de justificatifs, les normes de contenu et les protocoles de communication varient selon la province et le secteur, ce qui augmente le coût de chaque connexion. Enfin, la sensibilisation du public est suffisamment faible pour que la demande citoyenne ne puisse pas encore, à elle seule, faire bouger les institutions.

Il en résulte une région qui dispose des outils, d'une partie de la permission juridique, et d'aucun responsable convenu pour le fossé qui les sépare.

R A P P O R T D ' A T E L I E R D U C C I A N

05

Quatre tables, une même contrainte

Quatre tables, une même contrainte

Ce que chaque table ronde a mis en lumière, et ce que la confiance numérique apporte.

Professions réglementées : une portabilité sans responsable

La carte juridique présentée en introduction a façonné cette table. La Loi fédérale ne vise que la compétence fédérale, la reconnaissance provinciale avance une entente bilatérale à la fois, et les professions le plus souvent évoquées dans les discussions sur la portabilité se situent en dehors des deux.

La permission n'est pas l'acceptation. Les organismes réglementés et les associations professionnelles n'acceptent pas automatiquement les justificatifs délivrés ailleurs, et les participants ont relevé l'absence d'un responsable clair de l'acceptation interjuridictionnelle. L'intérêt institutionnel entre parfois en concurrence avec l'amélioration du service. La voie à suivre passe par les associations : les mobiliser tôt, comprendre leurs motivations commerciales et ne pas présumer que la législation les fera bouger.

Les participants ont jugé que le secteur de la signature numérique constituait le précédent le plus convaincant. L'adoption n'y a pas découlé d'une directive. Elle a suivi les membres qui réclamaient des options numériques à leurs associations jusqu'à ce que celles-ci répondent. Le passage du Nouveau-Brunswick de la signature numérique aux justificatifs vérifiables suit la même trajectoire, et sa stratégie numérique s'engage à élargir l'usage des justificatifs numériques.

Leçon transférable

Cartographier l'autorité juridique de chaque cas d'usage avant de désigner un responsable, puis cultiver une demande visible auprès des personnes envers qui l'institution est redevable et la laisser faire le travail de conviction.

Adoption par les citoyens : la nécessité d'abord, la commodité ensuite

La sensibilisation du public aux justificatifs vérifiables est faible, et les participants ont admis franchement que les citoyens ne peuvent pas à eux seuls stimuler l'adoption. L'éducation du public a été présentée à maintes reprises comme la responsabilité de l'industrie, et non comme quelque chose à confier à autrui ou à tenir pour acquis.

Ce qui fait vraiment avancer l'adoption, c'est un service que les gens ne peuvent pas obtenir sans justificatif vérifié. En immobilier, les prêteurs n'accordent pas d'hypothèque sans titre de propriété clair; la vérification du titre est donc essentiellement obligatoire et l'adhésion n'a pas besoin d'être vendue. Les soins de santé et la mobilité de la main-d'œuvre, les deux cas d'usage que les participants ont classés en tête, présentent la même nécessité. À côté de ceux-ci se trouvent des services à faible risque et à grande visibilité, comme les permis de chasse et de pêche, où l'échec est récupérable et où un premier succès crée un élan. L'idée d'un événement public à grande visibilité a été évoquée pour attirer l'attention du grand public.

L'inclusion détermine si cette adhésion est légitime. Une table axée sur le Nouveau-Brunswick a mis en évidence des contraintes qui n'apparaissaient pas ailleurs, notamment les zones mortes cellulaires et Wi-Fi dans les régions rurales et les secteurs des ressources, ainsi que les exigences en matière de littératie et de bilinguisme. La stratégie numérique de la province elle-même désigne l'infrastructure Internet en milieu rural et la formation aux compétences numériques comme des priorités, ce qui donne à penser que ces enjeux sont reconnus plutôt que contestés. Les participants ont considéré la communication en langage clair, la multiplicité des canaux de soutien et le maintien d'un soutien humain parallèlement aux options numériques comme des conditions de l'adoption. La minimisation des données et un contrôle granulaire exercé par le citoyen — par exemple le partage d'une partie d'un dossier médical plutôt que de son ensemble — ont été perçus comme le moyen de rallier les utilisateurs réticents.

Leçon transférable

Intégrer les justificatifs là où une transaction les exige déjà, et concevoir dès le départ en tenant compte de la connectivité, de la langue et du contrôle exercé par le citoyen. La nécessité stimule l'adoption plus rapidement que la persuasion, et l'exclusion la défait.

Résilience à la fraude quand l'attaquant dispose de l'IA

Les participants du domaine de la prévention de la fraude ont averti que la fraude alimentée par l'IA devance les réponses institutionnelles. Parmi les préoccupations précises figuraient les hypertrucages, les attaques par injection numérique — dans lesquelles des images frauduleuses sont introduites directement dans les systèmes de vérification de documents — et une réalité postquantique imminente où la cryptographie à clé publique largement utilisée, y compris RSA et les méthodes à courbes elliptiques, deviendra vulnérable. Les participants ont aussi signalé une lacune sur les plans de la responsabilité et de la réglementation pour les entreprises de TI qui traitent des données d'identité sensibles.

Face à cela, les justificatifs seuls ne suffisent pas. Les participants ont insisté sur le fait que les justificatifs ne constituent qu'une couche, à jumeler à des signaux contextuels comme l'appareil, la localisation et le comportement, ainsi qu'à la détection des anomalies. Les ancrages physiques, notamment les jetons matériels et les justificatifs à puce, conservent un rôle, en particulier à mesure que les agents d'IA se multiplient et qu'une dernière ligne de défense physique gagne en valeur.

Les participants ont employé l'expression « dossier zéro » (Record Zero) pour désigner une identité numérique vérifiée servant d'ancrage auquel tous les autres justificatifs sont rattachés, y compris les diplômes, les cartes d'employé et les titres professionnels. Présenté ainsi, un ancrage unique et fiable règle des problèmes en aval, comme les homonymies et les faux justificatifs générés par l'IA, sans obliger les personnes à divulguer plus que nécessaire.

Leçon transférable

Traiter le justificatif comme une couche parmi d'autres, et mettre à l'essai un ancrage d'identité vérifiée unique plutôt que d'en débattre. Un seul ancrage peut prévenir toute une catégorie de problèmes de fraude et de dispersion des données.

Les organisations de l'Atlantique et les arguments en faveur d'un démarrage modeste

Le consensus le plus fort entre les tables était de cesser d'attendre un alignement pancanadien. Les participants ont privilégié la recherche d'un seul organisme de réglementation ou d'une seule province volontaire, la réalisation d'une évaluation de la préparation et la démonstration du modèle avant le passage à l'échelle. La participation intégrale ne devrait pas être une condition préalable. Bâtir avec les partenaires volontaires et inviter les autres à se joindre.

C'est la fragmentation qui rend l'autre option coûteuse. Les provinces et les industries réglementées utilisent des formats de justificatifs, des normes de contenu et des protocoles de communication différents, et les banques en particulier doivent accepter des justificatifs provenant de multiples administrations. Les participants ont plaidé pour une capacité de traduction délibérée permettant de relier les formats, plutôt que d'attendre que chaque administration se normalise, le tout ancré dans des normes communes de confiance et d'assurance des données afin qu'un écosystème d'un océan à l'autre puisse fonctionner sans effacer les différences provinciales.

Deux obstacles concrets ont été nommés pour les organisations qui entreprennent ce travail. La gestion du changement au sein des gouvernements est systématiquement sous-estimée, et la législation sur les marchés publics peut bloquer le travail itératif nécessaire pour mobiliser les fournisseurs de solutions émergents. Sur le plan des coûts, l'adoption forcée a été rejetée au profit d'incitatifs et d'investissements partagés, et les participants ont noté que l'entreprise privée est disposée à partager le coût de la construction de l'écosystème plutôt qu'à le laisser au seul gouvernement.

Le Nouveau-Brunswick apporte une base opérationnelle sur laquelle bâtir. Dans le cadre d'Un Nouveau-Brunswick numérique 2.0, la province fait état d'un déplacement important des services de Service Nouveau-Brunswick vers le numérique depuis 2018, mais le chiffre mesure la disponibilité plutôt que l'utilisation par les citoyens; les cibles d'adoption ont donc besoin d'une base de référence d'utilisation.

2/3

Plus des deux tiers des services de Service Nouveau-Brunswick sont offerts en ligne, contre 10 % en 2018.

GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK, UN NOUVEAU-BRUNSWICK NUMÉRIQUE 2.0, 2023–2027

Leçon transférable

Un projet pilote avec un seul partenaire volontaire vaut mieux qu'un plan qui exige la participation de tous. Relier les formats qui existent déjà, et prévoir un budget pour la gestion du changement et l'approvisionnement aussi sérieusement que pour la technologie.

R a p p o r t d ' a t e l i e r d u C C I A N

06

Le fil conducteur de la responsabilité

Le fil conducteur de la responsabilité

Vu autrement : une question non résolue qui traverse les quatre tables.

Les quatre discussions étaient distinctes, et elles ont buté sur le même point. Chaque table a réclamé les trois mêmes choses : quelqu'un qui réponde du problème interjuridictionnel, un pont entre les systèmes de justificatifs existants, et une demande assez forte pour que les institutions bougent sans qu'on le leur ordonne.

Un responsable désigné pour chaque problème interjuridictionnel. Il s'agit du constat le plus constant des quatre tables. La permission législative ne se traduit pas par une acceptation sur le terrain, et les orientations fédérales peuvent produire des conséquences imprévues à l'échelle provinciale. La responsabilité doit être attribuée cas d'usage par cas d'usage, après avoir établi si la portabilité relève de la Loi fédérale, d'une législation provinciale de reconnaissance mutuelle, d'un protocole d'entente bilatéral ou des règles propres à un ordre professionnel. Les soins de santé et la mobilité de la main-d'œuvre, les deux priorités que la salle a classées en tête, se situent à des endroits différents sur cette carte.

Une couche de traduction plutôt qu'une norme unique. Les participants ne voulaient pas d'uniformité imposée. Ils voulaient des ponts entre les systèmes existants, fondés sur des normes communes de confiance et d'assurance des données qui permettent aux justificatifs de circuler entre les provinces et les secteurs sans niveler les différences locales. C'est là que le Cadre de confiance pancanadien prend tout son sens, et que la certification donne aux organisations un moyen d'évaluer les fournisseurs et de démontrer qu'elles satisfont aux exigences.

Une demande à laquelle les institutions doivent répondre. L'adoption a été présentée comme quelque chose à cultiver plutôt qu'à imposer. Cela signifie des incitatifs et des coûts partagés du côté de l'offre et, du côté de la demande, un cas d'usage assez nécessaire ou commode pour que les citoyens et les membres réclament eux-mêmes le service.

Deux conditions régissent ces trois éléments. L'adoption suit la nécessité et la commodité; les campagnes de sensibilisation à elles seules ne la produiront donc pas. L'inclusion et la préparation à l'IA sont fondamentales plutôt qu'accessoires, puisqu'une couche de confiance ne vaut que par les personnes qu'elle rejoint et par la cryptographie qui la sous-tend.

Le rôle du CCIAN : passerelle et rassembleur

Fournir les normes communes de confiance et d'assurance des données au moyen du CCP et de la certification, afin que les justificatifs circulent d'une administration à l'autre sans imposer l'uniformité, et réunir les acteurs autour du travail de gouvernance qu'aucune institution ne prend seule en charge, y compris le groupe de travail sur l'éducation lancé lors de l'événement.

R A P P O R T D ' A T E L I E R D U C C I A N

07

Points saillants stratégiques

Points saillants stratégiques

Conclusions des tables rondes.

La contrainte déterminante est la gouvernance, et non la capacité. Le Canada atlantique dispose largement des outils et, dans certains domaines, de la permission juridique. Ce qui lui manque, c'est une responsabilité clairement établie à l'égard des problèmes interjuridictionnels et la volonté institutionnelle d'adopter. Le travail est donc d'abord un programme de gouvernance et de confiance, la technologie venant en appui.

La permission juridique est plus étroite que ne le laissent croire les manchettes. La législation fédérale sur la mobilité s'applique à la compétence fédérale. Les provinces réglementent les professions le plus souvent citées dans les discussions sur la portabilité, y compris les soins de santé, et les régissent uniquement au moyen de lois provinciales et d'ententes bilatérales. Tout plan de portabilité des justificatifs doit être bâti à partir de la carte juridique réelle, et non d'une impression générale de celle-ci.

L'interopérabilité l'emporte sur l'uniformité, et c'est là que le CCP prend tout son sens. Les participants ne voulaient pas d'une norme unique imposée. Ils voulaient des ponts entre les systèmes existants. Le Cadre de confiance pancanadien (CCP), dont le CCIAN assure l'intendance, est un tel pont : des normes communes de confiance et d'assurance des données qui permettent aux justificatifs de circuler entre les provinces et les secteurs sans niveler les différences locales. La certification donne aux organisations un moyen d'évaluer les fournisseurs et de démontrer qu'elles satisfont aux exigences.

La préparation à l'IA fait désormais partie de l'infrastructure de confiance. La détection des hypertrucages, les contre-mesures aux attaques par injection, la migration postquantique et la prise en compte des acteurs non humains ne sont plus des préoccupations d'avenir. Les cadres de confiance qui les ignorent vieilliront rapidement.

L'inclusion détermine la légitimité. Les lacunes de connectivité, la littératie et le bilinguisme ne sont pas des raisons de retarder la modernisation. Les ignorer dans la conception des projets pilotes garantit un système qui sert certains Canadiens et en exclut d'autres. Une conception inclusive est une condition préalable à la confiance du public.

R A P P O R T D ' A T E L I E R D U C C I A N

08

Répercussions intersectorielles

Répercussions intersectorielles

Où ces constats atlantiques trouvent écho.

Les tendances mises en lumière ici se répètent partout où les justificatifs doivent franchir les frontières institutionnelles et juridictionnelles.

Dans les soins de santé, les justificatifs portables et le partage granulaire de dossiers fondé sur le consentement répondent à la fois à la mobilité des cliniciens et à la confiance des patients; or, les soins de santé sont précisément le domaine que la législation fédérale sur la mobilité n'atteint pas, ce qui rend la question de la responsabilité urgente plutôt que théorique.

Dans les professions réglementées et les métiers spécialisés, le même constat sur la responsabilité s'applique, y compris pour les questions d'inspection et de responsabilité interjuridictionnelles soulevées en génie.

Dans les services financiers, les banques font déjà face au problème d'acceptation multijuridictionnelle au cœur de la discussion, avec des liens directs avec la conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et la détection des identités synthétiques.

Dans le logement, la vérification du titre de propriété est l'élément déclencheur qui stimule l'adoption sans persuasion.

Dans l'énergie et les services publics au sens large, les mêmes besoins de confiance et d'assurance de l'admissibilité s'appliquent.

Le protocole d'entente Canada–UE étend cette logique à l'international, et les participants ont vu dans l'approche européenne, axée sur la législation, un rythme auquel le Canada devra répondre.

Le fil commun, et la contribution distincte du CCIAN, est qu'un ensemble unique de normes communes, opérationnalisées par la certification, permet à ces secteurs d'interopérer plutôt que de résoudre chacun le problème isolément.

R A P P O R T D ' A T E L I E R D U C C I A N

09

Recommandations et prochaines étapes

Recommandations et prochaines étapes

Actions concrètes, par ordre de priorité.

- 01 Lancer un projet pilote avec un seul organisme de réglementation ou une seule province volontaire.** Choisir un cas d'usage à risque récupérable et à grande visibilité, comme un service de délivrance de permis, réaliser d'abord une évaluation de la préparation et concevoir explicitement en vue d'un succès atteignable.
- 02 Cartographier l'autorité juridique avant de désigner le responsable.** Pour chaque cas d'usage prioritaire, établir si la portabilité relève de la Loi fédérale, d'une législation provinciale de reconnaissance mutuelle, d'un protocole d'entente bilatéral ou des règles propres à un ordre professionnel. Les soins de santé et la mobilité de la main-d'œuvre, les deux cas d'usage que les participants ont classés en tête, se situent à des endroits différents sur cette carte.
- 03 Nommer le responsable du problème pour chaque cas d'usage prioritaire.** Amener tôt à la table les associations professionnelles concernées et comprendre leurs motivations d'affaires plutôt que de présumer que la législation les fera bouger.
- 04 Bâtir la couche d'interopérabilité et de traduction sur les fondations du CCP.** Investir dans des normes communes de confiance et d'assurance des données qui relient les formats de justificatifs d'une administration à l'autre, au lieu de rechercher une uniformité imposée.
- 05 Rendre la préparation à l'IA explicite dans les cadres de confiance.** Tenir compte des hypertrucages, des attaques par injection, de la migration postquantique et des acteurs non humains, et évaluer sous forme de projet pilote le concept d'ancrage « dossier zéro » proposé par les participants.
- 06 Mettre sur pied un groupe de travail sur l'éducation et une campagne de sensibilisation du public.** Officialiser le groupe de travail lancé lors de l'événement et traiter l'éducation des citoyens comme une responsabilité de l'industrie, partagée entre les secteurs privé et public.

- 07 Ancrer un premier projet pilote dans le bilan de numérisation des services du Nouveau-Brunswick.** Service Nouveau-Brunswick est passé de 10 % de ses services offerts en ligne en 2018 à plus des deux tiers dans le cadre d'Un Nouveau-Brunswick numérique 2.0, une stratégie qui engage également la province à élargir l'usage des justificatifs numériques, à évoluer vers une expérience « dites-le-nous une seule fois » et à améliorer l'accès à Internet en milieu rural. Cela procure à un projet pilote interjuridictionnel une base opérationnelle et un mandat provincial affirmé. Concevoir dès le départ en tenant compte de la connectivité, de la littératie, du bilinguisme et du contrôle exercé par le citoyen, et établir une base de référence de l'utilisation réelle par les citoyens avant de fixer des cibles d'adoption, puisque le chiffre provincial mesure la disponibilité des services plutôt que leur utilisation.

R A P P O R T D ' A T E L I E R D U C C I A N

10

Conclusion

Conclusion

L'impératif, reformulé.

La technologie est en grande partie prête, les conditions juridiques de la mobilité s'améliorent de façon inégale, et la volonté d'agir est réelle. Ce qui reste, c'est le travail humain, plus difficile : déterminer à qui revient le problème, bâtir la confiance entre les institutions et donner aux citoyens des raisons convaincantes de participer. Le rôle du CCIAN est de réunir les acteurs autour de ce travail et de fournir les normes communes, par l'entremise du CCP et de la certification, qui permettent à un écosystème d'un océan à l'autre d'interopérer sans imposer l'uniformité. Le Canada atlantique possède l'échelle, les habitudes de coopération et le bilan opérationnel nécessaires pour faire la preuve du modèle, et c'est là l'argument en faveur d'un démarrage ici.

R A P P O R T D ' A T E L I E R D U C C I A N

Pages finales

Appels à l'action

Distincts de l'analyse du rapport.

Devenez membre du CCIAN.

Façonnez les normes nationales de confiance numérique et accédez aux programmes et aux perspectives qui font avancer des travaux comme ceux-ci.

Obtenez la certification au CCP.

Démontrez que votre organisation satisfait aux repères canadiens de confiance et de sécurité.

Faites-vous inscrire au Répertoire des services aux membres.

Accroissez votre visibilité au sein d'une communauté nationale de confiance.

À propos du présent rapport

Méthodologie et attribution.

Le présent rapport synthétise l'Atelier des dirigeants sur la confiance numérique au Canada atlantique, organisé par le CCIAN parallèlement à son assemblée générale annuelle de 2026 à Fredericton (Nouveau-Brunswick), les 10 et 11 juin 2026. Le programme jumelait la plénière des membres et l'AGA du CCIAN à un atelier de deux jours articulé autour de quatre tables rondes, clos par une synthèse des priorités communes.

La discussion entre pairs de chaque table ronde s'est déroulée sous la règle de Chatham House, et les constats présentés ici proviennent des comptes rendus de table anonymisés. Des représentants nommés du gouvernement et des commanditaires ont livré les mots d'ouverture et les discours-programmes : des représentants du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de Service Nouveau-Brunswick ont encadré la séance d'ouverture et celles portant sur les services aux citoyens, Portage CyberTech a ouvert la table ronde sur la portabilité des justificatifs, et Facephi a ouvert la table ronde sur la cybersécurité. La première ministre Susan Holt a prononcé le discours de clôture.

Le présent rapport nomme les gouvernements, les organismes publics, les commanditaires et le CCIAN. Tous les autres participants sont anonymisés au niveau du rôle ou de la table. Les références législatives, le protocole d'entente Canada-UE et les chiffres provinciaux sur les services cités dans le présent rapport proviennent des sources gouvernementales publiées énumérées sous « Sources ». Ils ont été vérifiés auprès de ces sources plutôt que consignés à partir de la discussion, et ils constituent un contexte ajouté par le CCIAN plutôt qu'un contenu validé par l'atelier lui-même. Le chiffre du Nouveau-Brunswick sur les services mesure la proportion des services de Service Nouveau-Brunswick offerts en ligne, et non la proportion de citoyens qui les utilisent; les deux ne doivent pas être interprétés de façon interchangeable.

Divulcation

La Province du Nouveau-Brunswick est commanditaire or de cet atelier et fait également l'objet d'une analyse dans le présent rapport. Le contenu provincial cité ici provient de sources gouvernementales publiées, et les décisions éditoriales et de publication du CCIAN sont indépendantes de la commandite.

La présente synthèse est de nature éditoriale et porte sur un domaine précis. Elle ne constitue pas un avis juridique ou financier, ni un avis en matière de conformité.

Sources

Sources publiées, avec localisateurs.

Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. L.C. 2025, ch. 2, art. 2, édictée par l'article 2 de la Loi sur l'unité de l'économie canadienne (projet de loi C-5) : sanction royale le 26 juin 2025; entrée en vigueur le 1er janvier 2026 en vertu du TR/2025-107. La Loi reconnaît les exigences provinciales et territoriales comparables visant les biens et les services, et permet à un travailleur titulaire d'une autorisation provinciale ou territoriale d'obtenir une autorisation fédérale correspondante. Une profession n'est visée que lorsqu'il existe à la fois une autorisation fédérale et une autorisation provinciale ou territoriale à son égard. laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-31.55

Reconnaissance mutuelle provinciale. Règlement sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada, DORS/2025-225, Gazette du Canada, Partie II, volume 159, numéro 24, 19 novembre 2025 : sept provinces (Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario, Île-du-Prince-Édouard et Québec) ont adopté ou présenté une législation semblable, et les provinces et les territoires ont signé entre eux 19 protocoles d'entente bilatéraux sur la reconnaissance mutuelle. gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2025/2025-11-19/html/sor-dors225-fra.html

Protocole d'entente Canada–Union européenne sur les justificatifs numériques et les services de confiance. Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 8 décembre 2025 : signé à Montréal lors de la première réunion du Conseil du Partenariat numérique Canada–Union européenne, l'un des deux protocoles d'entente signés ce jour-là, l'autre portant sur l'intelligence artificielle, et faisant suite au Sommet des dirigeants Canada–UE du 23 juin 2025. Certains documents l'intitulent « Justificatifs numériques, portefeuilles d'identité numérique et services de confiance ». canada.ca/fr/innovation-sciences-developpement-economique/nouvelles/2025/12/le-canada-et-lunion-europeenne-approfondissent-leur-collaboration-en-matiere-dintelligence-artificielle-de-justificatifs-numeriques-et-de-services-.html

Déclaration du CCIAN sur le protocole d'entente. CCIAN, 12 décembre 2025 : accueille favorablement le protocole d'entente et pose la question ouverte de savoir à quelle vitesse l'alignement international peut catalyser la coordination nationale dont il dépend. diacc.ca/2025/12/12/statement-on-canada-eu-digital-credentials-and-trust-services-mou-international-alignment-benefits-from-domestic-coordination

Sources

Sources publiées, avec localisateurs.

Services numériques de Service Nouveau-Brunswick. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Digital New Brunswick 2.0, période stratégique de 2023 à 2027 : en 2018, 10 % des services de Service Nouveau-Brunswick étaient offerts en ligne; aujourd’hui, cette proportion dépasse les deux tiers. La stratégie numérique du gouvernement du Nouveau-Brunswick prévoit d’accroître l’utilisation des justificatifs d’identité numériques, de progresser vers le principe « dites-le-nous une seule fois », d’offrir de la formation en compétences numériques et d’améliorer l’accès à Internet en milieu rural. www3.gnb.ca/numerique/la-strategie-en-bref.html



Là où la confiance numérique deviant une affaire sérieuse.

Le CCIAN est l'alliance stratégique canadienne, neutre et sans but lucratif, vouée à l'opérationnalisation de la confiance numérique : il assure l'intendance du Cadre de confiance pancanadien, gère son programme de certification et réunit des membres des secteurs public et privé afin de combler les lacunes de l'écosystème relevées dans le présent rapport.

contact@diacc.ca

diacc.ca